

Certificat Individuel

Utilisation professionnelle

Décideur en entreprise non soumise à agrément



Programme de formation

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives

TOUTES les personnes physiques qui appliquent des produits phytosanitaires, y compris dans des entreprises non soumises à agrément et collectivités territoriales, doivent être certifiées **depuis le 26 novembre 2015**.

Le certificat individuel est **valable 5 ans**.

	Utilisation professionnelle
Voie d'accès	Décideur en entreprise non soumise à agrément
Formation complète comprenant un test final	2 jours comprenant un test final (15/30) + 1 jour si échec
Test seul	1 heure 30 (15/30) - Formation complète si échec
Equivalence de diplôme	Cf la liste de diplômes permettant l'équivalence : Annexe 1 de l'arrêté du 29 août 2016 (diplôme de moins de 5 ans)
RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT. Attention, la demande de renouvellement, et donc la formation ou le test doivent être impérativement réalisés de 6 mois à 3 mois avant la date d'échéance du certiphyto déjà obtenu.	
Formation de renouvellement	1 jour
Test seul	1 heure 30 (15/30) - Formation complète si échec
Equivalence de diplôme	Cf la liste de diplômes permettant l'équivalence : Annexe 1 de l'arrêté du 29 août 2016 (diplôme de moins de 5 ans)

Nos tarifs 2017 :

Formation complète comprenant un test final : 300 euros* par participant (net de taxe)

Formation de renouvellement : 120 euros* par participant (net de taxe)

Tarif de groupe : nous contacter

Test (Questionnaires à Choix Multiples) : 140 €* par passage de test

* Une remise de 10 % est accordée aux collectivités adhérentes à notre structure

Les **dates et lieux des prochaines sessions** de formation sont consultables sur notre site Internet www.fredon-auvergne.fr. Pour plus d'information, contactez-nous !

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour des inscriptions multiples, nous contacter

Utilisation à titre professionnel

« Décideur en entreprise non soumise à agrément »

Formation complète

- Collectivités territoriales -

Coordonnées :

Nom du stagiaire :

Prénom du stagiaire :

Date de Naissance :

Collectivité territoriale ou employeur :

Adresse de la collectivité ou de l'employeur :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Email de la personne à contacter :

Inscription à la formation complète pour l'obtention du Certificat Individuel « Utilisation à titre professionnel de produits phytosanitaires - Décideur en entreprise non soumise à agrément » qui aura lieu :

le à

Cette formation intégrera une vérification des connaissances. Quinze réponses justes sur trente seront exigées pour valider le certificat individuel. En cas d'échec au test, une journée de formation complémentaire sera nécessaire.

Date et signature

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, la FREDON Auvergne se réserve le droit de reporter la session. Dans ce cas, vous serez prévenu au plus tard une semaine avant la date initiale prévue.

FREDON Auvergne - Site de Marmilhat - 83 avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES
Tél : 04 73 42 14 63 - Fax : 04 73 42 16 61 - Courriel : contact@fredon-auvergne.fr

VOTRE CONTACT "CERTIPHYTO - collectivités territoriales" :

Frédéric CARAY - Tél : 04 73 42 16 29 - Courriel : frederic.caray@fredon-auvergne.fr

